

DIPLÔMES QUÉBÉCOIS OFFERTS PAR LA FSI-ULAVAL

| DIPLÔMES BELGES | 1 ^{er} cycle (B.A.A.) | | 2 ^e cycle (M. Sc.) | | 3 ^e cycle (Ph. D.) | |
|--|--|---|---|---|---|--|
| | Baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ^{1,7} | Baccalauréat en sciences infirmières (formation DEC-BAC) ⁷ | Maitrise recherche en sciences infirmières ^{6,7,9} | Maitrise professionnelle en sciences infirmières ^{5,7,9} | Doctorat en sciences infirmières ^{6,7,9} | Doctorat en santé publique et communautaire ^{7,9} |
| Certificat d'études de base | X | X | X | X | X | X |
| Certificat d'enseignement secondaire supérieur général (CESS) | X | X | X | X | X | X |
| Brevet d'infirmière hospitalière | X | Voir la note 4 | X | X | X | X |
| CESS (enseignement de transition général) +1 / Diploma Van Secundair Onderwijs +1 / Abschlusseugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts +1 Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur Diplôme de gradué | La candidature sera analysée selon les critères d'admission ² | X | X | X | X | X |
| CESS +2 Grade de Candidat ⁸ | La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³ | X | X | X | X | X |
| CESS +3 Baccalauréat Licence 1 ⁸ | La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³ | X | X | X | X | X |
| CESS +4 Master 1 ⁸ , Licence 1 ⁸ Bachelier infirmier responsable de soins généraux (BIRSG, enseignement technique de plein exercice de type court) | La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³ | X | En sciences infirmières 14/20 | En sciences infirmières 14/20 | X | X |
| CESS +5 Master 2 ⁸ , Licence 2 ⁸ Diplôme d'études approfondies ⁸ Diplôme d'études spécialisées ⁸ | La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³ | X | En sciences infirmières 14/20 | En sciences infirmières 14/20 | X | X |
| CESS +6 Licence 3 ⁸ Diplôme d'études approfondies ⁸ Diplôme d'études spécialisées ⁸ | La candidature sera analysée selon les critères d'admission ³ | X | En sciences infirmières 14/20 | En sciences infirmières 14/20 | En sciences infirmières 14,7/20 | 14,7/20 |

X : Non admissible

- Ce programme est contingenté à 135 places. L'admission est basée uniquement sur les résultats scolaires. Une scolarité préalable minimale de 13 ans est nécessaire.
- L'analyse du dossier se fait à partir de la moyenne obtenue durant les deux dernières années d'études secondaires et de la moyenne de l'année préuniversitaire. Les cours de chimie, physique, biologie et mathématiques doivent être réussis dans la 13^e année d'études. La personne candidate doit satisfaire les préalables exigés avant l'entrée au programme.
- L'analyse du dossier est basée exclusivement sur les résultats des études de premier cycle universitaire si 50 crédits peuvent y être validés. Si le dossier comporte moins de 50 crédits universitaires, l'analyse se fera proportionnellement avec les résultats du baccalauréat. L'Université Laval doit être en mesure de valider la réussite des cours de chimie, physique, biologie et mathématiques dans vos études au baccalauréat ou universitaire. La personne candidate doit satisfaire les préalables exigés avant l'entrée au programme.
- Ce diplôme pourrait être reconnu par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). En vous soumettant [aux étapes d'obtention du permis d'exercice au Québec](#), l'admission au baccalauréat en sciences infirmières (formation DEC-BAC) pourrait être possible.
- Pour s'inscrire à ce programme, la personne candidate doit faire la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence actuel. Si requis par le stage ou le projet d'intervention, elle entamera les démarches, avec la Faculté, pour obtenir une autorisation spéciale de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour la durée de son stage ou projet d'intervention. Des frais et un délai de traitement sont à prévoir. Cette autorisation ne donne pas le droit de pratique au Québec après les études.
- Si le sujet du mémoire ou de la thèse exige une intervention en milieu de soins, la personne étudiante devra demander une autorisation spéciale à l'OIIQ en faisant la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence habituel. Voir la note 5 pour plus d'information.
- Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission de la personne candidate. La direction de programme étudie chaque candidature en fonction de l'ensemble du dossier de demande d'admission.
- Nomenclatures utilisés suite au processus de Bologne.
- La direction de programme peut admettre une personne en scolarité préparatoire, après évaluation de son dossier d'admission.

Exigences linguistiques

Le candidat ou la candidate non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française.